

CONDITIONS PARTICULIÈRES

POOL DE MINAGE

Dernière mise à jour: 30.12.24

Ref: 040924

Le Service Pool de Minage est opéré par Nest Services Limited.

A. ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. En utilisant le Service de Pool de Minage, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté toutes les conditions des présentes Conditions Particulières, et vous reconnaissez et acceptez d'être lié par ces Conditions Particulières et de vous y conformer. Si vous ne comprenez pas et n'acceptez pas les présentes Conditions Particulières dans leur intégralité, vous ne devriez pas recourir au Service de Pool de Minage.

B. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

2. Les présentes Conditions Particulières sont conclues entre vous, d'une part, et Binance et Binance France d'autre part. Les présentes Conditions Particulières régissent votre accès et votre utilisation du Produit "**Pool de Minage**" (tel que notamment rendu disponible à l'adresse <https://pool.binance.com/fr>, parfois également dénommé "**Binance Pool**" et tout Service Binance accessoire (ci-après défini comme le "**Service Pool de Minage**") mis à votre disposition et opéré par Binance conformément aux présentes Conditions Particulières.
3. Les Conditions Particulières doivent être lues conjointement avec les [Conditions Générales](#) et les stipulations des [Conditions Générales](#) continuent de s'appliquer aux Services de Pool de Minage. Les présentes Conditions Particulières constituent des Conditions Particulières applicables à un Produit au sens des [Conditions Générales](#). Les termes figurant en majuscule dans les présentes Conditions Particulières et ne faisant pas l'objet d'une définition dans la section "Définitions" ci-dessous ont le même sens que la définition de ce terme visée dans les [Conditions Générales](#). En cas de conflit ou d'incohérence entre les Conditions Particulières et les [Conditions Générales](#), les Conditions Particulières prévalent, sauf indication contraire.
4. n/a

C. COMMENT PARTICIPER AU SERVICE DE POOL DE MINAGE

5. Le Service de Pool de Minage vous permet d'accéder à des Pool de Minage mis à votre disposition sur <https://pool.binance.com/fr> (ci-après et pour les besoins des présentes Conditions Particulières, la "**Plateforme**").
6. Lorsque vous utilisez le Service de Pool de Minage, vous devez :
 - a. sélectionner le Pool de Minage auquel vous souhaitez fournir votre Hashrate;
 - b. utiliser du Matériel de Minage et installer le logiciel de minage nécessaire, en connectant votre Matériel de Minage au Pool de Minage ;
 - c. suivre toutes les directives de Binance en ce qui concerne les exigences techniques (telles que le matériel ou les logiciels recommandés), les procédures ou autres conditions apparaissant sur la Plateforme et qui peuvent être mises à jour régulièrement ; et
 - d. créer un Compte de Pool de Minage, ou des sous-comptes dans vos Comptes de Pool de Minage, tel qu'indiqué par Binance.
7. Binance peut refuser de vous fournir le Service de Pool de Minage à tout moment. Binance ou Binance France ne saurait être tenu responsable d'aucun dommage ou perte qui pourrait résulter de la décision de Binance de ne pas vous fournir le Service de Pool de Minage.
8. Bien que vous puissiez vous connecter au Service de Pool de Minage et fournir du Hashrate sans approbation préalable de Binance, il pourrait y avoir des circonstances où Binance ne vous distribuera pas des Récompenses de Pool de Minage. Ces circonstances peuvent résulter de situations où votre participation dans le Pool de Minage ou la distribution de Récompenses de Pool de Minage n'est pas permise ou pourrait conduire à une violation de la Loi Applicable, ou si Binance détermine que les Services de Pool de Minage ne peuvent vous être offerts. Dans ces circonstances, Binance n'est pas dans l'obligation de vous distribuer des Récompenses de Pool de Minage.

D. COMPTE DE POOL DE MINAGE

9. Vous devez créer un compte pour enregistrer le Hashrate auquel vous contribuez aux Pools de Minage ("**Compte de Pool de Minage**"). Vous pouvez aussi créer un sous-compte à votre Compte de Pool de Minage. Les sous-comptes peuvent être requis pour enregistrer, gérer ou surveiller le Hashrate auquel vous contribuez dans un protocole de preuve de travail ou un Pool de Minage.

10. Pour être éligible à recevoir des récompenses résultant de votre participation aux Services de Pool de Minage, vous devez connecter votre Compte de Pool de Minage et tous les sous-comptes du Pool de Minage pertinent. Vous comprenez et acceptez qu'il est de votre seule responsabilité de satisfaire toutes les autres exigences de la Plateforme et tenir les informations sur votre compte à jour, tel que requis par Binance, afin de rester éligible pour la perception des Récompenses de Minage. Le fait de ne pas vous conformer avec ces exigences peut résulter dans la déchéance de vos Récompenses de Minage.

E. METHODES DE CALCUL

11. Binance utilise les méthodes suivantes pour déterminer la quantité d'Actifs Numériques que vous recevrez en contrepartie du Hashrate que vous fournissez ("**Récompenses de Minage**") :

- a. la méthodologie **FPPS** ("**Fully Pay per Share**", en anglais). Selon cette méthode de calcul, vous recevez des Actifs Numériques en contrepartie du Hashrate que vous contribuez au Pool de Minage, que la contribution de votre Hashrate entraîne ou non la génération, par le Pool de Minage, de Récompenses de Block ou des Frais de Transaction, sur la *Blockchain* pertinente.

Le nombre d'Actifs Numériques qui vous sont attribués est calculé en fonction du Hashrate que vous fournissez, comme suit :

$$\text{Actifs Numériques attribués} = \text{Gains quotidiens moyens théoriques} * (1 + \text{Taux de Frais de Transaction}) * (1 - \text{Commission}).$$

- b. la méthodologie **PPS** ("**Pay Per Share**", en anglais). Selon cette méthode de calcul, vous recevez des Actifs Numériques en contrepartie de chaque Contribution de Minage fournie au Pool de Minage. Vous recevez des Actifs Numériques pour chaque Contribution de Minage, que cette contribution entraîne ou non la génération, par le Pool de Minage, de Récompenses de Bloc ou des Frais de Transaction, sur la *Blockchain* pertinente. Ainsi, si cette méthodologie est utilisée, vous ne recevez pas de Frais de Transaction.

Le nombre d'Actifs Numériques qui vous est attribué est calculé en fonction de la Contribution de Minage que vous avez fourni, comme suit :

$$\text{Actifs Numériques attribués} = (1 / \text{Difficulté} * \text{Récompenses de Bloc})$$

- c. la méthodologie **PPS+**. Selon cette méthodologie, les Actifs Numériques vous sont attribués de la même manière que dans le cadre de la méthodologie PPS décrite ci-dessus. Cependant, vous recevrez également des Frais de Transaction. Les Frais de Transaction sont attribués en fonction du nombre de la Contribution de Minage que vous avez fourni au Pool de Minage par rapport aux autres utilisateurs, entre les deux Contributions Précédentes N les plus récentes.
- d. La méthodologie **PPLNS** (“**Pay Per Last N Shares**”, en anglais). Selon cette méthodologie, vous recevez des Actifs Numériques en fonction du nombre de Contributions de Minage que vous avez fourni au Pool de Minage par rapport aux autres utilisateurs et entre les deux Contributions Précédentes N les plus récentes.

Le nombre d'Actifs Numériques qui vous sont attribués est calculé comme suit :

Actifs Numériques attribués = Récompense de Bloc * (Contributions de Minage que vous avez fourni / nombre total de Contributions de Minage fournies par tous les utilisateurs du Pool de Minage entre les deux Contributions Précédentes N les plus récentes).

12. Les Gains quotidiens moyens théoriques et les Frais de Transaction peuvent être trouvés sur un Explorateur de *Blockchain*. Le taux de Commission est publié sur le Site de Binance, et peut être modifié. La Commission est déduite des Actifs Numériques qui vous sont attribués avant qu'ils ne soient distribués sur votre Compte de Pool de Minage.

F. CYCLES DE RÈGLEMENT ET PAIEMENT

13. Le Cycle de Règlement commence à 00:00 (UTC) et se termine à 00:00 (UTC) le jour suivant.
14. À la fin du Cycle de Règlement, les Actifs Numériques seront crédités sur votre Compte de Pool de Minage ou sur l'adresse Blockchain externe de votre choix au plus tard à 10h00 (UTC) le jour suivant. Le cas échéant, vous devrez nous fournir une adresse Blockchain externe pour recevoir les Récompenses de Pool de Minage, notamment Elastos (ELA). Il est de votre responsabilité de nous fournir une adresse Blockchain externe valide et Binance ou Binance France ne saurait être responsable de votre incapacité à nous fournir une adresse valide, ce qui pourrait résulter dans la déchéance des Récompenses de Pool de Minage pertinente.

15. Dans le cas où le Pool de Minage auquel vous avez Souscrit réussi à miner des blocks sur le protocole pertinent, les Récompenses de Pool de Minage crédits sur votre Compte de Pool de Minage le seront dans le même Actif Numériques que le protocole auquel votre Hashrate a contribué.

G. RESPONSABILITÉ SPÉCIFIQUE, LIMITATION DE GARANTIE ET DÉCLARATIONS

16. Binance ou Binance France ne saurait être tenu responsable de toute perte découlant ou liée aux présentes Conditions Particulières, notamment en ce qui concerne :

- a. l'incapacité, en partie ou en totalité, de votre part à fournir du Hashrate à Binance en raison d'une perte d'alimentation du matériel que vous exploitez, d'interruptions de réseau, de pannes de l'opérateur de réseau ou d'autres dysfonctionnements ; et
- b. la non-disponibilité ou l'interruption du fonctionnement du Pool de Minage pour quelque raison que ce soit.
- c. toute perte de données ou dommage causé sur tout matériel ou logiciel.

17. Vous reconnaissez que :

- a. le processus de minage est très exigeant pour la puissance de calcul de votre matériel, ce qui peut entraîner une augmentation de la consommation d'électricité, dont vous êtes responsable, et accélérer l'usure de certains matériels ; et
- b. il est de votre responsabilité de configurer votre logiciel et votre matériel, y compris tout composant individuel. Binance ou Binance France n'est pas responsable de toute perte découlant d'une configuration incorrecte ou incomplète, ou de votre incapacité à suivre les instructions prescrites par Binance sur son Site.

18. Vous confirmez que votre Matériel de Minage a été acquis en utilisant vos propres fonds et que leur origine est légitime, conformément à la Loi Applicable.

F. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

19. Les présentes Conditions Particulières sont régies et interprétées conformément au droit français.

20. La section "Litige" des [Conditions Générales](#) s'applique à tout litige ou demande en lien ou résultant des présentes Conditions Particulières.

G. DEFINITIONS

Binance désigne, pour les besoins des présentes Conditions Particulières, la société Nest Services Limited, une société constituée en vertu des lois de la République des Seychelles sous le numéro d'enregistrement 238045 et domiciliée House of Francis, Room 303, Ile Du Port, Mahé, Seychelles.

Binance France désigne la société par actions simplifiée Binance France SAS enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 905 060 109 et enregistrée en qualité de prestataire de services sur actifs numériques auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro E2022-037.

Conditions Générales désigne les conditions générales de fourniture de services sur Actifs Numériques disponibles au lien suivant:
<https://www.binance.com/fr/about-legal/local-terms>

Conditions Particulières désigne les présentes conditions particulières.

Explorateur de Blockchain désigne un logiciel permettant de visualiser les blocs, les transactions et les métriques d'une *Blockchain* (comme les Gains quotidiens moyens théoriques ou le taux de Frais de transaction).

Récompense de Bloc désigne les Actifs Numériques attribués à un mineur ou à un pool de minage en contrepartie de la résolution d'un problème mathématique complexe et permettant la validation d'un bloc de transactions sur une Blockchain ayant recours à la méthode de consensus de preuve de travail ("proof-of-work").

Difficulté désigne la mesure de la difficulté pour générer une Contribution de Minage, en termes de Hashrate nécessaire. Cette mesure peut être trouvée dans l'Explorateur de Blockchain.

Utilisateur Éligible désigne un utilisateur qui utilise le Service de Pool de Minage.

FPPS désigne la méthodologie de redistribution des Récompenses de Bloc "*fully pay-per-share*" telle que décrite à l'article 11 (a).

Hashrate désigne la puissance de calcul que vous connectez et à laquelle vous contribuez au sein du Pool de Minage conformément aux présentes Conditions Particulières.

Contribution Précédente N ("*Last N Share*") désigne une Contribution de Minage qui génère une Récompense de Bloc.

Matériel de Minage désigne l'équipement requis pour participer au Service de Pool de Minage.

Pool de Minage désigne un pool de minage exploité par Binance.

Compte de Pool de Minage a le sens visé au point 9.

Commission désigne les frais de *mining* facturés par Binance pour participer à un Pool de Minage.

Récompenses de Pool de Minage a le sens visé au point 11.

Contribution de Minage signifie une preuve de travail que vous soumettez à un pool de minage lorsque vous fournissez du Hashrate

Cycle de Règlement désigne la période pendant laquelle les gains sont calculés et à la fin de laquelle, ils sont distribués.

Souscrire désigne le fait de souscrire à un Pool de Minage.

Limites de Souscription signifie le montant maximum (i) de gains provenant du Pool de Minage, (ii) d'utilisateurs, ou (iii) de la quantité de tout autre élément en lien avec la souscription d'une Offre Simple Earn.

Gains quotidiens moyens théoriques désigne les Actifs Numériques théoriquement attribués en contrepartie du Hashrate fournie sur une *Blockchain* basée sur un mécanisme de consensus de preuve de travail.

Frais de transaction désigne les frais facturés aux utilisateurs d'un réseau de preuve de travail, tels que publiés sur un Explorateur de Blockchain.